

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

de L'Association des Archers Pieusais

Vendredi 13 janvier 2017 à 20h

Salle des activités

Mairie

50340 LES PIEUX

Début de l'assemblée à : 20h15

Présentation des personnalités présentes

Présents excusés :

- Madame LEFAIX Véronique - 2^{ème} adjointe déléguée au scolaire, à la vie associative et à la jeunesse de la commune des Pieux.
- Monsieur Gérard LEVAVASSEUR Président du Comité Départemental de la Manche de tir à l'arc
- Monsieur LAMOTTE Jean-François - représentant de la Communauté de Communes

Ordre du Jour

1. Rappel des conditions de vote
2. Modification des statuts suite à affiliation FFSA et mise au vote
3. Rapport moral du président
4. Bilan financier saison 2015
5. Projets saison 2016
6. Budget prévisionnel 2016
7. Informations diverses (remboursements des frais, labellisation, terrain extérieur, cotisation, tenue vestimentaire, saisie/modification/signature des statuts, sollicitation du club pour Activités Péri-scolaires, présentation

des participations des membres du club dans les instances départementales et régionales...)

8. Élections du bureau (Vice président(e) & Trésorier(e))
9. Questions diverses

1. Rappel sur les conditions de vote

Article 9 du statut de l'association : «seules les personnes licenciées âgées de 16 ans révolus au jour de l'assemblée et à jour de leurs cotisations sont autorisées à participer aux votes».

Nombre de licenciés admis au vote : 52

Décomptes des votants présents et mandatés :28

Majorité étant à : 26

Quorum pour la validité des délibérations : 25% des membres votants licenciés au sein de l'association (*Quorum est atteint si >13*)

Rappel : les statuts et règlement interne sont consultables en permanence dans notre local salle polyvalente.

Les questions et suggestions pourront être exprimées en fin d'assemblée

2. Modification des statuts

Cette modification est demandée par la FFSA suite à notre affiliation à leur fédération. Nous devons mettre dans nos statuts l'article suivant :

L'association sportive choisit d'adhérer à la Fédération Française du Sport Adapté. Dans ce cadre, elle s'engage à en respecter ses statuts et ses règlements.

Je propose donc de créer l'article 18 dans nos statuts pour prendre en compte l'article ci-dessus.

Vote : ajout de l'article 18 dans les statuts de l'association : adopté à l'unanimité

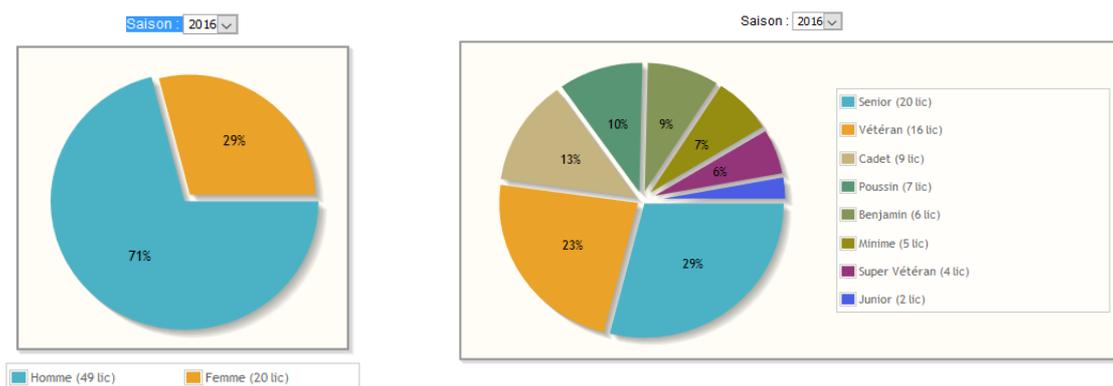
3. Rapport moral du président

3.1 Remerciements :

- Aux personnalités présentes et excusées;
- Aux membres du club bénévoles, parents des jeunes archers ainsi qu'aux bénévoles extérieurs au club qui participent à la vie du club toute l'année ;
- A la Communauté de Commune des Pieux ;
- A la municipalité des Pieux ainsi qu'à son équipe technique ;
- A la municipalité de Flamanville pour sa mise à disposition du parc du château lors des tirs nature annuels ainsi qu'au personnel de l'atelier municipal ;
- A la municipalité de Pierreville pour sa mise à disposition de son terrain de sport pour nos entraînements et lors de compétitions ainsi qu'au personnel de l'atelier municipal ;
- A M. Léonard pour la mise à disposition de ses terrains sur la commune de Tréauville pour nos entraînements en parcours ;
- A la presse écrite et parlée régionale (Presse de la Manche - Ouest France - La Manche Libre) pour la couverture des événements que nous organisons ;
- Aux partenaires privés que sont le garage PEUGEOT (Mme et M. LEROUTIER), la Maison de la PRESSE des Pieux (Mme et M. DAHIREL), le SUPER U, les établissements LEMAUX (M PETITPAS), le Crédit Agricole de LES PIEUX ;
- Bienvenue aux petits nouveaux.

3.2 Bilan de l'année sportive 2015 / 2016

69 Licenciés : 40 adultes, 29 Jeunes (7 poussins), dont 20 dames



Saison 2016 :

- 29 août 2015 : Participation au forum des associations de l'OSLC ;
- 21 & 22 novembre 2015 : Organisation concours qualificatif 2x18 m en salle - 146 participants & 161 départs;
- 5 et 6 décembre 2015 : Participation au Téléthon des PIEUX (284,15 € récoltés) ;
- 15 janvier 2016 : Assemblée générale ordinaire 2015 ;
- 16 janvier 2016 : Organisation concours spécial jeunes - 73 participants ;
- 05 mars 2016 : Championnat départemental Handisports/Sports Adaptés à la salle polyvalente des Pieux organisé avec le CDSA de la MANCHE ;
- 9 avril 2016 : Après-midi rencontre public handicapé en partenariat avec le comité départemental et le CDCS MANCHE - 72 personnes ;
- 8 mai 2016 : Organisation du championnat régional et championnat départemental de tir 3D à FLAMANVILLE - 93 archers présents ;
- Mai 2016 : animation de 3 séances TAP avec l'école primaire de Pierreville ;
- 19 juin 2016 : Organisation d'un tir FITA et fédéral sélectif sur le stade des PIEUX - 76 archers. Le tir fédéral était le support du championnat départemental ;
- 2 juillet 2016 : Organisation de la fête du club avec tir à l'oiseau pour l'élection du Roi (Reine) du club au stade de Pierreville. 2 Rois sont élus (catégorie jeune et adulte) pour la durée de la prochaine saison ;
- juin 2016 : Réalisation de l'épreuve tir à l'arc du RAID des collèges du nord Cotentin ;
- juin 2016 : Remise du label « club citoyen » à Coutances par le sous préfet de Coutances en présence du Président du Comité Régional, du Président du Comité Départemental, du député de l'arrondissement de Valognes. 4 clubs de la Manche (Coutances, St Lô, Vasteville, Les Pieux) ont été labellisés sur les 5 clubs normands. Le label « club citoyen » est remis par la FFTA aux clubs qui développent des actions envers des publics spécifiques.
- Adhésion aux dispositifs « cart@too » et « spot50 » du conseil général

3.3 Encadrement pour la saison passée

- 3 entraîneurs 1 (Philippe BIEL, Brigitte BIEL, Josiane GIBERT), 3 arbitres

fédéraux option cibles anglaises (Christian GIBERT, Josiane GIBERT & Jean-Michel HOURSEAU), 1 arbitre jeune en formation (Théodore POUSSARD) ;

·2 élues au CD50 (Josiane GIBERT vice présidente et Eugénie LAUNEY membre de la commission femmes) ;

·1 élue au Comité directeur du comité régional (Josiane GIBERT) et 1 coopté à la 2ème commission discipline du comité régional(Christian GIBERT) ;

·1 élue au Conseil d'Administration du CDH50 (Josiane GIBERT) ;

3.4 Résultats sportifs

Le palmarès des Archers Pieusais pour la saison 2016 est le suivant :

➤ Environ 87 médailles de remportées par les archers du club lors de cette saison 2016 dans les différentes disciplines du tir à l'arc,

- 6 archers jeunes & 10 archers adultes ont été sélectionnés pour le Championnat Départemental individuel tir en salle, 6 médailles (2 or chez les jeunes filles -minimes et cadette-, 3 argent en arc classique adulte et 1 bronze en arc à poulie adulte),
- 4 archers sélectionnés pour participer aux Championnats régionaux individuels de tir en salle - (pas de médaille)
- 4 équipes d'archers ont participé au Championnat Départemental tir en salle et 3 sont arrivées sur le podium (1 argent pour les dames et 2 bronze pour les jeunes et arc à poulies),
- 2 archers sélectionnés dans l'équipe départementale d' arc à poulies de la Manche pour participer aux interdépartementaux. Équipe arrivée à la 1ère place de cette compétition,
- 10 archers ont été médaillés au Championnat Départemental de la Manche de tir nature - 10 médailles (3 or, 4 argent, 3 bronze)
- 7 jeunes du club ont participé au rassemblement jeunes sur le CSN d'Houlgate. 4 médailles (2 or, 1 argent, 1 bronze),
- 2 archers ont participé aux Championnats Régionaux tir Fédéral et FITA,
- 1 équipe du club inscrite en Division Régionale Homme en tir Fédéral est arrivée 3ème sur 16 pour sa 2ème année de participation,
- 7 archers ont participé au Championnat Régional de tir 3D et 3 ont fini sur le podium (2 or, 1 bronze),
- 3 records de la Manche en 2016 : Eugénie avec 905pts en tir Nature arc libre,

Josiane avec 1015 pts en tir Nature arc libre, Jean avec 641 pts en tir Fédéral arc classique.

Vote : Bilan moral 2015/2016 : adopté à l'unanimité

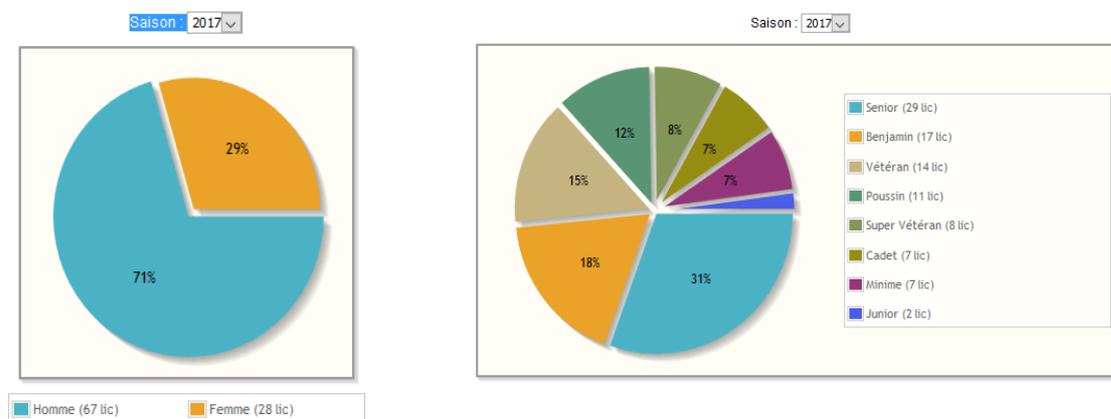
4. Bilan financier 2015/2016

Présentation du bilan financier 2015/2016 ci-joint en annexe 1.

Vote : Bilan financier 2015/2016 : adopté à l'unanimité

5. Projets 2016 / 2017

Effectif actuel : 95 adhérents (51 adultes, 44 jeunes) dont 28 dames et 3 conventions FFSA.



·Participation aux concours inscrits au calendrier 2016/2017 ainsi qu'aux concours « spécial jeunes »;

·27 août 2016: Participation au forum des associations salle polyvalente des Pieux - réalisé ;

·10 décembre 2016 : Organisation concours spécial jeunes - 69 participants ;

·03 décembre 2016 : Participation au Téléthon des Pieux (195€ récoltés) ;

·13 janvier 2017 : Assemblée générale ordinaire 2016 ;

- 21 & 22 janvier 2017 : Organisation du Championnat jeunes et arcs nus de la Manche en salle : une centaine d'archers attendus ;
- 08 avril 2017 : Après-midi rencontre public handicapé en partenariat avec le Comité Départemental et le CDSA MANCHE ;
- 30 avril 2017 : Organisation du championnat régional de tir nature à FLAMANVILLE, support d'une manche DR par équipe nature ;
- 17 et 18 juin 2017: Organisation du Championnat FITA 50 et Fédéral sélectif sur le stade de Pierreville.
- Fin juin 2017 : Fête du club

Formation d'un assistant entraîneur réalisée en décembre 2016 (Alain MALLETT);

- Formation d'un arbitre jeune en cours (Théodore POUSSARD),
- Affiliation de l' Association à la FFSA réalisée en décembre 2016,
- Adhésion aux dispositifs «cart@too» et «spot50» du conseil général ;

Parmi les investissements matériels :

- Achat de cibles mousse pour parcours sur Tréauville;
- Utilisation de la dotation label citoyen (achat cibles et flèches réalisé en 12/2016)
- Polos (en cours d'approvisionnement) ;
- Survêtements (en cours d'approvisionnement) ;
- Veste coupe vent pour extérieur (fait)
- Laser de réglage, étau arc ;
- Coupes et médailles (fait en partie) ;
- Blasons nature (pour championnat).
- Matériels pour jeunes compétiteurs en location (arc complet, flèches, valises)
- Provisions déplacements DRE

Vote : Projets 2016/2017 : adopté à l'unanimité

6. Budget prévisionnel 2016/2017

Présentation du budget prévisionnel ci-joint en annexe 2.

Vote : Budget prévisionnel 2016/2017 : adopté à l'unanimité

7. Informations diverses :

7.1 Rappel sur les modalités de remboursement des frais engagés

A) Frais engagés pour l'association

- Remboursement des frais kilométriques aux dirigeants amenés à représenter le club aux assemblées générales du CD et de la ligue, aux formations et recyclages d'entraîneurs et d'arbitres, aux diverses manifestations officielles sur une base de 25 centimes par kilomètre (favoriser le covoiturage et les réductions d'impôts dans le cadre du bénévolat). Le remboursement peut aussi être réalisé par don au club avec une partie dégrèvement sur la feuille d'impôts. Imprimé CERFA 11580*03 disponible au club ; dégrèvement à 66% des sommes concernées.

- Remboursement des frais kilométriques aux entraîneurs qui accompagnent les jeunes archers sur les concours jeunes (une seule voiture) au taux en vigueur de 25 centimes par km ou don au club (voir ci-dessus).

(tarif applicable depuis AG 2012)

- Facturation téléphone, frais de courrier, achats de matériel au profit de l'association sur justificatif (avis des membres du bureau en cas de litige).

B) Frais pour les compétiteurs et animations

- Pour tout concours par équipe de club, ainsi que tout championnat sur sélection-- paiements des inscriptions par le club.

- **Pour les championnats de Normandie et de France** soumis à sélection et non pris en charge par la ligue ou le CD --- participation au remboursement, suivant le budget du club, des frais de carburant et d'hôtel hors département sur présentation de factures dans la limite de 50 euros par famille et par championnat (décision du bureau élargi du 10/10/2014).

(tarifs applicables depuis réunion du bureau du 10 octobre 2014)

C) Définition des indemnités et animations réalisées par le club

Rappel du CD : 1h de bénévolat est estimée à minima à 13€ .

Par conséquent, l'AAP définit les indemnités d'animations suivantes :

1/2 journée (4h) avec 1 encadrant = 52 € + forfait matériel 20 € = 72 € auxquels il faut ajouter les frais de déplacements (0,33€/km)

Ainsi :

1/2 journée - 2 encadrants = 124 € arrondi à 125 € + frais de déplacement

1 journée - 2 encadrants = 250 € arrondi à 200 € + frais de déplacement

Synthèse en tenant compte des principes de fonctionnement existants :

- Gratuité des animations pour les associations de la CCP ;
- Pour les associations hors CCP - animations à destination des enfants :
40 € + frais de déplacement ;
- Pour les associations hors CCP et entreprises (quelque soit leur territoire d'appartenance) : 125 € (la 1/2j) + frais de déplacement, 200 € (la journée) + frais de déplacement. Cette somme représente l'amortissement du matériel et en aucun cas un salaire pour les animateurs (décision du bureau élargi du 10/10/2014).

(tarifs applicables depuis réunion du bureau du 10 octobre 2014)

7.2 Labellisation

Nous sommes actuellement label de bronze jusqu'en 2018.

Dans le cadre du label, rappelons les mesures suivantes :

- Envoi d'un compte rendu d'AG au CD et au comité régional chaque année ;
- Désignation d'une personne détachée du pas de tir chargée d'accueillir les personnes lors des entraînements ;
- Mise à jour du panneau d'affichage à la salle polyvalente où figurent les diplômes des entraîneurs ainsi que l'organigramme de l'association avec les différents rôles de chacun ;
- Désignation d'un membre responsable renouvelable chaque année pour chacun des points suivants :

-Suivi des archers-----

Josiane/Philippe/Brigitte/Alain M.

-Manifestations extérieures/relations avec mairie et presse

Christian/Josiane

-Vie interne du club-----Christian

-Gestion des compétitions-----Brigitte/Alain M.

- Matériel (approvisionnement/réparation)-----Christian/Philippe/Alain M.

- Animation du site internet-----Alain M./Christian

-Relation avec les sponsors (négoce et subventions)-----Josiane

-Accueil inscriptions, gestion des compte-rendus de réunions

---Christelle/Christian

En 2016, nous avons obtenu le label « club citoyen » pour nos actions envers les scolaires et les personnes en situation de handicap. Pour 2017, une nouvelle demande de labellisation est en cours pour ce label qui est à renouveler tous les ans.

7.3 Terrain extérieur

Actuellement, nous avons la possibilité de tirer à 70m depuis fin août 2010 sur le terrain des BRÛLINS à la condition expresse que la salle ne soit pas occupée.

Le club est toujours en attente pour la mise en place d'un terrain de 100m de long sur 25m de large contigu au stade municipal. Le dossier avance, le terrain a été acquis par la mairie. Un projet d'aménagement d'une allée Beursault doit voir le jour sur cet espace.

Une convention avec Monsieur Léonard nous permet d'avoir un parcours d'entraînement avec 10 cibles sur la commune de Tréauville.

Une convention avec la Mairie de Pierreville nous permet de disposer d'un terrain sur son stade pour les entraînements FITA Fédéral.

7.4 Montant de la cotisation en cas de cotisations multiples

Il est proposé une réduction de 10 euros de la cotisation à la seconde inscription, et de 30 euros à la 3^{ème} inscription.

7.5 Rappel tenue vestimentaire

- Aux entraînements : survêtement et baskets pour les tireurs (le tir à l'arc est un sport).
- Aux manifestations avec public : polo ou sweat club et survêtement club (ou tenue blanche).
- En compétition : baskets, polo ou sweat club et pantalon survêtement club (pour ceux qui en possèdent un), ou en tenue blanche.
- Tout tireur médaillé à l'issue d'un concours quelque soit sa catégorie doit impérativement se présenter sur le podium en tenue club ou en tenue blanche (les jeans autre que blanc, et pulls sont proscrits). Les arbitres ont des consignes pour faire appliquer cette règle.
- Pour les podiums "équipes" même tenue pour les 3 tireurs.
- Les casquettes sont également proscrites.
- Si vous ne disposez pas de tenue pour un concours, il est toujours possible de s'en faire prêter une.

8 Election du bureau

Vice président sortant : Hélène SANTAMANS

Se présente : Hélène SANTAMANS

Vote : adopté à l'unanimité

Trésorier sortant : Brigitte BIHEL

Se présente : Brigitte BIHEL

Vote : adopté à l'unanimité

9. Questions et points divers

Clôture de l'assemblée à 21h20

Le Président,

Christian GIBERT

La secrétaire,

Christelle LOUBAYERE



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the secretary's name.